



Département :
Tarn

Communes :
Communauté de Communes
du Cordais et de la Causse

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNALE

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
Planche 2

Maitre d'ouvrage : 4C

TOPONYMY
www.toponymy.fr

www.toponymy.fr

Pièce n°

4.B

«Origine DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
01/09/2023	DOCUMENT DE TRAVAIL	1/5000	4.B

Communauté de Communes du Cordais et de la Causse (4C)
33 promenade de l'Autan, 81170 Les Cabannes - tél : 05 63 56 07 02 courriel : urbanisme.4c@orange.fr

- AC1 : Servitude de protection des Monuments historiques classés ou inscrits
- Périmètre de 500 m autour des Monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 : Site Patrimoniaux remarquables

AS1 : Périmètre de Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

Zone tampon de 100m autour de la canalisation électrique

Lignes aériennes

Lignes souterraines

Zone de préemption de prescription archéologique

RISQUES

Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions de la Carte d'Information des Zones Inondable (CIZI)

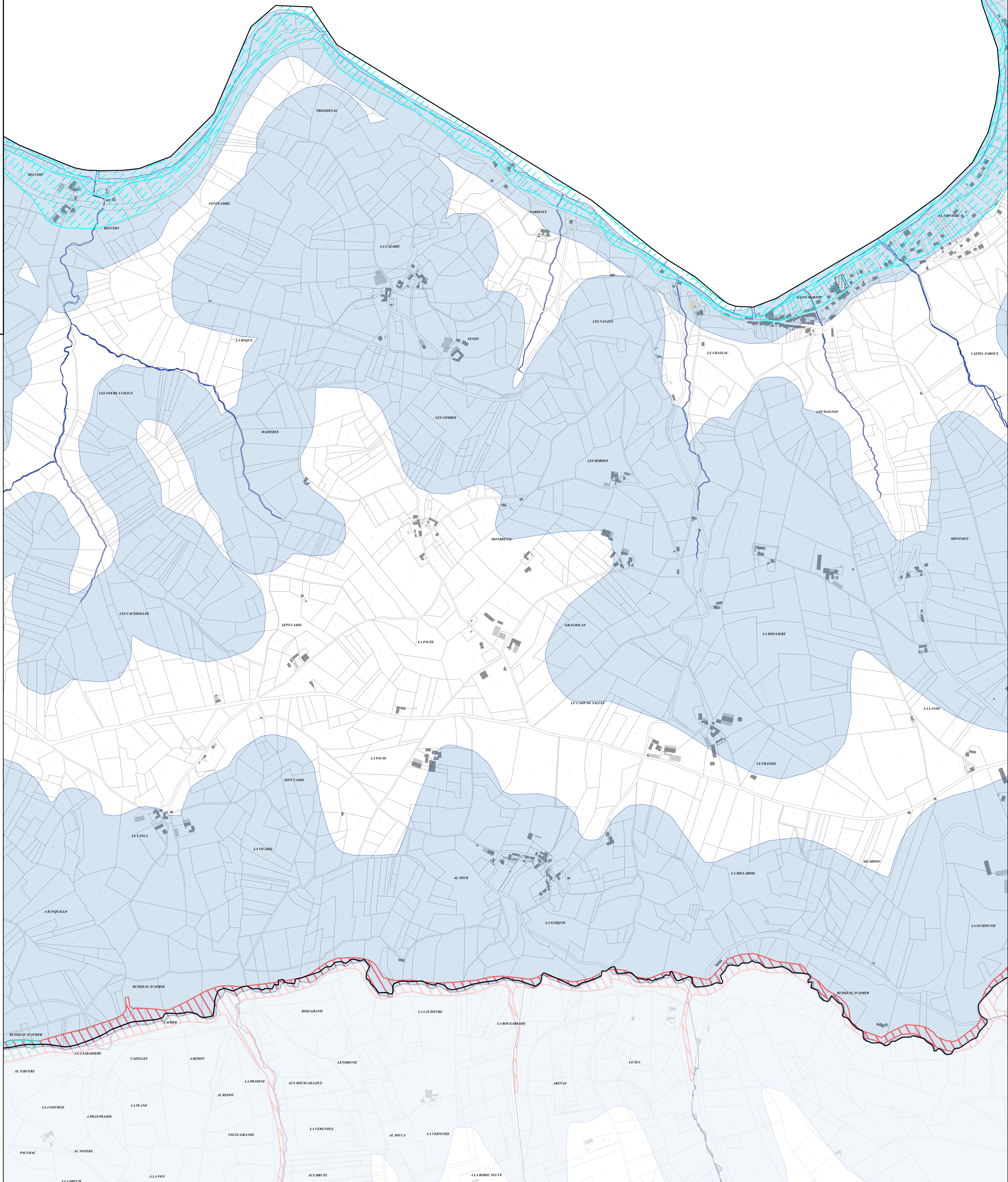
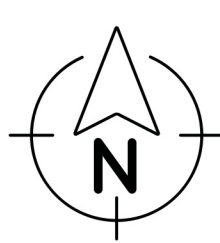
Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) :

- Du bassin versant du Céroü approuvé le 22/04/2013

- Du bassin versant du Vère approuvé le 06/05/2013

Bleu

Rouge



Avertissement : les données diffusées concernant les zones inondables sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la Mairie ou à la Préfecture.